

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Recensement des ayants droit, une étape très importante est franchie!

Saint-Jean, le 20 juillet 2020: La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) se réjouit de la décision du cabinet du premier ministre Justin Trudeau relativement au dénombrement des ayants droit!

À l'instar de nombreux organismes nationaux et provinciaux, la FFTNL militait depuis des années pour que le dénombrement des ayants droit soit enfin inclus dans le recensement de Statistique Canada qui se déroulera en 2021, et ce sur le formulaire court.

38 ans après l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, et tout particulièrement son article 23 qui définit un ayant-droit, Statistique Canada ne répondait toujours pas à nos besoins en dénombrant les personnes répondant à ce statut. Cette situation aura été très préjudiciable au développement de nombreuses de nos communautés linguistiques en situation minoritaire au pays, car l'absence de ces chiffres est un frein à l'obtention par nos communautés d'infrastructures scolaires suffisamment dimensionnées.

Dans de nombreuses régions les écoles de la minorité linguistique se sont ainsi retrouvées à pleine capacité très rapidement, parfois même dès les premiers jours de fonctionnement, ce qui occasionnait aussi par conséquent un gaspillage financier de la part des gouvernements provinciaux. Eux aussi dépourvus de ces chiffres, ces derniers se sont vus obligés de devoir agrandir ou de construire de nouvelles infrastructures de façon imprévue et précipitée. Ce fut notamment le cas dans notre province, où l'École des Grands-Vents, ouverte en 2005, a dû se faire ajouter des classes mobiles après seulement 5 ans d'activité!

Bien que le dénombrement des ayants droit lors du recensement 2021 était acquis depuis 2018, il restait une grande crainte quant à la fiabilité des chiffres qui nous seraient retournés. Comme le démontre le [mémoire](#) publié conjointement le 16 juin dernier par la Fédération des conseils

d'éducation du Nouveau-Brunswick (FCÉNB), la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) et la FFTNL([cliquez ici pour le consulter](#)), il était indispensable que les questions relatives aux ayants droit soient sur le formulaire court pour être crédibles, ce qui était loin d'être acquis jusqu'à aujourd'hui.

« Après avoir obtenu une amélioration de la formule de dénombrement des francophones pour le recensement de 2021 et une décision historique de la Cour Suprême du Canada pour le respect de l'article 23 de la chartre des droits et libertés le 12 juin dernier. Nos communautés pourront maintenant compter sur ces éléments afin d'appuyer leurs besoins réels croissant en service scolaire. » mentionne Sophie Thibodeau, présidente de la FFTNL, avant d'ajouter *« Compte tenu des conséquences sur les futures infrastructures scolaires de nos communautés, la décision du cabinet de ce jour va avoir des répercussions positives considérables pour le développement de nos communautés, et ce pour des générations à venir! »*

- 30 -

La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL) travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Pour de plus amples renseignements :

- Gaël Corbineau, Directeur général
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador
Gael.Corbineau@fftnl.ca